

Les Préparations Naturelles Peu Préoccupantes au service de l'Agriculture Paysanne

I. Définition et réglementation

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 14 octobre 2014 définit les PNPP de la façon suivante : « Une **préparation naturelle peu préoccupante** est composée exclusivement soit de substances de base, [...], soit de substances naturelles à usage biostimulant. Elle est obtenue par un procédé accessible à tout utilisateur final. »

La mention « procédé accessible à tout utilisateur final » signifie que la substance est « non traitée ou traitée uniquement par des moyens manuels, mécaniques ou gravitationnels, la dissolution dans l'eau ou dans l'alcool, la flottation, l'extraction par l'eau ou par l'alcool, la distillation à la vapeur ou le chauffage uniquement pour éliminer l'eau. »

> SUBSTANCE DE BASE (SB) :

Ce terme regroupe aujourd'hui 22 substances (bière, huile d'oignon, sucre, vinaigre, talc, prêle, petit lait, et autres). Une substance de base n'est pas destinée à être utilisée comme produit phytopharmaceutique, mais c'est une substance utile dans la protection phytosanitaire. La réglementation européenne spécifie les usages autorisés pour chacune d'entre elle (fongicide, insecticide, etc.) en fonction du type de culture. Le charbon argileux et le Talc E553b sont les deux seules substances de base qui ne sont pas utilisables en Agriculture Biologique pour l'instant, la demande étant actuellement étudiée par la Commission Européenne.

> SUBSTANCES NATURELLES À USAGE BIOSTIMULANT (SNUB) :

Substances obtenues à partir de plantes (ortie, thym, reine des prés, et autres) via un procédé accessible à tout utilisateur final, dont l'activité n'est pas phytopharmaceutique mais biostimulante. Cette catégorie est définie dans la réglementation nationale, dans le Code rural et de la pêche maritime, et elles sont actuellement toutes utilisables en agriculture biologique.



Crédit photo Confédération Paysanne

II. Modes d'action des PNPP à base de plantes

TYPES DE PRÉPARATION

Une grande majorité des PNPP est réalisée à base de plantes. Au delà des propriétés propres à chaque plantes, il existe différents types de préparations, chacune pouvant avoir un effet différent sur le végétal ciblé.

* L'extrait fermenté :

La fermentation se fait dans une cuve remplie d'eau et fermée hermétiquement. A température ambiante, la fermentation peut durer 1 à 2 semaines jusqu'à obtenir l'extrait final. Si la fermentation est réalisée en aérobie, la préparation évolue en purin, la version traditionnelle et la plus répandue de l'extrait fermenté, bien que moins efficace.

L'extrait fermenté peut être utilisé avec un objectif de fertilisation ou bien en action biostimulante en prévention d'une maladie ou d'un ravageur. Il faut éviter de le pulvériser quand le pathogène est déjà en position d'attaque car les sucres sont alors consommés par le pathogène et viennent le renforcer.

* L'infusion :

Dans une eau préalablement chauffée entre 80 et 95°C selon la plante, il faut laisser infuser la matière végétale jusqu'à refroidissement de la tisane. Les infusions et tisanes peuvent servir à fertiliser ou à agir sur le végétal de façon curative.

Pour l'extrait fermenté, l'infusion et la décoction, la dose de plantes fraîches est d'environ 1 kg dans 10 L d'eau ou 100 gr à 250 gr de plantes sèches pour 10 L d'eau.

Pour plus d'informations, contactez l'ASPRO-PNPP (ASsociation pour la PROMotion des Préparations Naturelles Peu Préoccupantes)

« Nous ne pourrions pas réduire et pour certains supprimer les pesticides tant que les alternatives restent interdites. »

* La décoction :

Elle débute par le trempage de la matière végétale dans l'eau froide (plusieurs heures si on utilise des plantes séchées), qu'il faut ensuite chauffer et laisser bouillir pendant une durée propre à chaque plante.

Elle sera davantage utilisée que la tisane dans le cas de la prêle par exemple, car le temps de chauffage étant plus long, il permet de casser les membranes riches en silice.

Au même titre que l'infusion, la décoction peut servir à fertiliser ou à agir sur le végétal de façon curative.

* La macération :

L'extraction des principes actifs de la plante est réalisée dans une solution huileuse. On peut utiliser de l'huile d'olive, de tournesol ou de colza. La macération dure généralement entre 12 et 24 heures.

Elle est beaucoup utilisée pour stimuler le végétal dans la lutte préventive ou curative contre un pathogène.

* L'huile essentielle :

Elle est utilisée principalement dans la protection des cultures contre les insectes ravageurs. Il est nécessaire de s'appuyer sur des essais et références précises avant d'utiliser les huiles essentielles

(même si peu d'études existent jusqu'à présent) car un mauvais dosage peut avoir des conséquences sur la flore et la faune auxiliaire.

MODE D'APPLICATION

Les préparations sont diluées avant utilisation. Elles sont appliquées sur frondaison ou sur le sol en arrosage selon l'objectif recherché.

Il existe des risques de brûlures des organes végétaux fragiles avec certaines préparations. On déconseille notamment l'utilisation sur jeunes plantules et sur bourgeons des extraits fermentés (ou purins) d'ortie, de consoude, de laminaire, de luzerne, ainsi que l'utilisation d'huiles essentielles et de macération d'ail. Les fleurs sont également sensibles à la brûlure, notamment avec la décoction de prêle, les huiles essentielles, les tisanes curatives et la macération d'ail.

Exemples d'utilisation de PNPP :

Effets / Maladies / Ravageurs	PNPP
Apport de micro organismes	· Ortie · Petit lait · Consoude
Apport d'oligo-éléments, vitamines, acides aminés	· Ortie · Luzerne · Consoude · Laminaire · Fougère aigle · Prêle
Stimulation de l'activité microbienne	· Ortie · Luzerne · Consoude
Stimulation des étapes de croissance du végétal	· Ortie + consoude (floraison et fructification)
Oïdium	· Prêle · Macérat huileux d'ail · Petit lait
Mildiou	· Prêle · Laminaire + ortie
Cloque du pêcher	· Prêle · Macérat huileux d'ail
Anthracnose	· Consoude
Acariens	· Macérat huileux d'ail (sauf sur cucurbitacées)
Charançons	· Macérat huileux d'ail
Mouche suzuki, drosophile	· Prêle · HE de pin sylvestre · Macérat huileux d'ail · HE de menthe poivrée
Puceron	· Ortie (puceron noir du cerisier) · Ail en macérat huileux ou HE · Fougère aigle (pucerons noirs, (sauf puceron noir du cerisier) verts, lanigères) · Menthe poivrée Saponaire
Tordeuses	· HE d'ail · Tanaisie

Avec le soutien de :



Association Gironde pour l'Agriculture Paysanne :

8 rue de la course 33 000 Bordeaux – Tel : 05 56 52 26 79 – Email : contact@agap33.org. Site web : www.agap33.org